

Le groupe des associations s'abstient sur l'avis du CESE relatif au projet de traité transatlantique

L'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté mardi 22 mars un avis sur le projet de traité transatlantique sur le commerce et l'investissement. Lors de cette délibération, le groupe des associations a fait le choix de s'abstenir.

Sur plusieurs sujets, le groupe se retrouve en phase avec l'avis du Conseil. En premier lieu, **une vraie transparence** sur le contenu des négociations a été exigée ainsi que la demande d'**une véritable inclusion de la société civile** et des citoyens dans le processus de décision, à travers sa participation au cycle des négociations et via le lancement de grands débats démocratiques ouverts à tous.

L'avis préconise en outre d'ancrer ce projet de traité dans une perspective de **développement durable**, en rendant opposables les normes sociales et environnementales, au même titre que les clauses commerciales et d'investissement. Enfin, il préconise une indispensable **mise en cohérence** avec les accords internationaux sur le développement durable et le climat signés à New York et Paris en 2015.

Sur l'ensemble de ces sujets, le groupe des associations a été fortement contributif et entendu.

Pour autant, le groupe a regretté que le CESE ne marque pas plus nettement sa ferme opposition à ce que les **secteurs relevant du service public**, tels que l'éducation, la santé, ou la culture, soient exclus du traité sur l'ensemble de leur champ d'application et non pas uniquement « certains pans » de ceux-ci. En outre, le groupe des associations s'est trouvé en désaccord avec la position exprimée dans l'avis sur **le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et Etats**.

Le groupe aurait souhaité que le CESE aille plus loin dans le rééquilibrage du rapport de force en faveur des Etats et de leur souveraineté, comme cela avait été initialement convenu : en requérant qu'il soit mis un terme au double privilège qu'ont les investisseurs de pouvoir choisir le droit applicable ainsi que la juridiction ; et en plaidant pour un plafonnement des pénalités demandées par les investisseurs en cas de victoire, afin qu'elles ne puissent dépasser le montant de l'investissement initial.

En définitive, le groupe des associations maintient que le message à transmettre au gouvernement doit être plus exigeant. **Il faut arrêter le déni flagrant de démocratie que constituent ces négociations bien opaques**, sur un traité qui touche pourtant à la vie actuelle et future de chaque citoyen.